

Le Bâtonnier **Communiqué de l'Ordre des Avocats du Sénégal**

Le Barreau du Sénégal déplore la mutinerie, ayant entraîné mort d'homme, survenue le 20 septembre 2016 à la Maison d'Arrêt et de Correction de Reubeuss à Dakar.

Les causes de ces événements dramatiques sont multiples et identifiées depuis longtemps.

Le Barreau du Sénégal rappelle que :

- la détention carcérale, provisoire ou définitive, ne saurait priver le citoyen de ses droits fondamentaux ;
- il appartient aux acteurs et institutions judiciaires de veiller au respect des droits et de la dignité des détenus ;
- l'amélioration des conditions de travail de l'administration pénitentiaire doit être une préoccupation prioritaire de l'Etat.

Le Barreau du Sénégal, en tant qu'Institution partenaire des pouvoirs publics a toujours réfléchi et agi pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en milieu carcéral.

A ce titre, il réaffirme sa disponibilité à travailler avec tous les acteurs de la société et propose la mise en place d'une commission pluridisciplinaire composée notamment de magistrats, d'agents de l'administration pénitentiaire, d'officiers de police judiciaire, d'universitaires, de psychologues, de sociologues, de religieux, d'organisations de défenses des droits de la personne, pour trouver des solutions viables et durables, garantissant le respect des droits humains et le renforcement de l'Etat de droit.

Fait à Dakar, le 21 septembre 2016

Me Mbaye GUEYE



